L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI MATIN, 24 JANVIER.

Les Frais de la Pseudo-Législature.

Pas un seul membre du Congrès n'a osé dire jusqu'à présent qu'il y eut un gouvernement légal en Louisiane. Grant, il est vrai, a reconnu la Législature de Pinchback; mais il n'a pas eu le courage de persister dans son erreur et il a été [illegible] avouer qu'il ne s'était décidé à cette reconnaissance que pour donner à l'autre parti le moyen d'intenter une action devant les tribunaux. Il suit de là qu'en ce moment, il n'y a en Louisiane de gouvernement légal pour personne, à moins qu'on ne compte cette même Législature de Pinchback, intéressée à se donner comme le Corps Législatif de l'Etat, et qui est tous les jours plus intéressée à se considérer comme ayant droit à ce titre, puisque tous les jours elle fait des frais nouveaux de délibération. Nous pouvons même dire qu'elle les accumule, dans la pensée, sans doute, que plus elle en fera plus elle aura de titres à être conservée, et plus elle aura de gens attachés à sa fortune.

Si nos lecteurs pouvaient avoir une idée de la quantité de bills qui ont été présentés à la Pseudo-Législature, bills qui n'ont pas tous été votés mais qui ont tous été imprimés, ils en seraient épouvantés. Ces bills, mis en liasse, ne feraient pas un volume mais dix, et nous sommes menacés de bien autre chose. Les 60 nègres, ou gens de couleur ou blancs, ces derniers en fort petit nombre, qui composent cette assemblée, non contents d'envoyer à l'impression leurs formules législatives, sous le nom de bills, résolutions, actes, rapports, veulent encore y envoyer leurs discours, et il est question de louer un sténographe dont la mission unique serait de reproduire toutes les allocutions, réflexions, remarques, interruptions, assertions et dénégations et jusqu'au dernier mot des honorables membres afin d'en enrichir les colonnes du journal officiel. Par conséquent, les frais ne seraient pas doublés, mais quadruplés, décuplés; ils seraient augmentés à tel point que les revenus de cent cotonneries ou sucreries, les revenus nets nous voulons dire, ne pourraient les couvrir. Mais qui les payerait?

La Pseudo-Législature s'est-elle adressé cette question? Qui paierait ces frais? Si elle n'est pas légale, les frais qu'elle fait ne sont pas légaux, et les certificats, bons ou warrants qu'elle remet en échange des services qu'on lui rend, ne sont pas plus légaux qu'elle; l'Etat ne sera pas obligé de les payer. Quant aux législateurs eux-mêmes, ils se trouvent hors d'état de faire face à leurs dépenses personnelles. Ne pouvant régler leurs comptes de pension, d'habits, de linge et de chaussure, comment pourraient-ils régler leurs comptes d'impressions et de sténographie? Les frais de papier seuls absorberaient plus d'argent qu'ils n'en ont jamais eu.

Quelle que soit l'opinion du Congrès sur le mérite des deux partis qui contestent l'élection en Louisiane, il est impossible de supposer qu'il maintienne la pseudo-Législature, qui, après tout, ne prétend avoir pour elle qu'une différence de 3,000 à 4,000 voix résultant d'affidavits imaginaires et marqués de croix, quand il faudrait qu'elle eût une différence de 10,000 pour l'emporter numériquement sur la Législature du peuple. Dans aucun cas la Pseudo-Législature ne restera ce qu'elle est aujourd'hui.

Les quelques uns de ses membres, qui ont été valablement élus, et dont l'élection est constatée par les documents et retours officiels, auront certainement le droit de siéger dans la Législature nouvelle modifiée, changée et reconstituée suivant les indications du Congrès; mais tout ce que la Pseudo-Législature, aura fait, sera au contraire comme entaché d'illégalité et de fraude, et aucun de ses actes ne subsistera ou ne sera maintenu. Alors, encore une fois, qui payera ses frais? personne, ni cantons, ni assemblée, ni ville, ni Etat, cela est certain, personne. Nous en prévenons les fournisseurs, les imprimeurs, les officiers et tous les employés de la Pseudo-Législature.

La Question Sucrière.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous publions pour l'information de ceux de nos lecteurs qu'intéresse la culture de la canne et la fabrication du sucre:

NLLE-ORLÉANS, 21 janvier 1873.

"*Errare humanum est.*"

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*:

Depuis quelque temps, on nous promet tant de merveilles en fait de fabrication du sucre, et de pauvres que nous sommes, on nous fait entrevoir la fortune: puissions-nous, ô mon Dieu! faire mieux que la voir dans une pénombre dorée (à *tout prix*) et en goûter de plus tôt possible les douces jouissances!

Loin de moi de vouloir rabaisser les idées nouvelles que MM. Bringier et autres s'efforcent de répandre parmi les habitants—quant à ce qu'elles peuvent avoir de bon! mais, quoi de bon dans leurs procédés? that is the question.

Tout, à l'inventeur, semble merveilleux dans son pro[illegible]; mais, combien de centaines de systèmes et inventions différents n'a-t-on pas vu surgir de l'industrie sucrière, et combien subsistent?.... Vous en trouverez si peu que pour accepter un procédé nouveau, il faut que ses avantages soient palpables pour tout le monde.

Aussi, jusqu'à plus ample information, je conseillerai simplement aux habitants le mode de fabrication suivante, qui n'appartient à personne, et, par conséquent, qui est la propriété de tous, et pour lequel ils ne seront pas obligés de payer des droits de brevet révoltants.

On fabrique maintenant en Angleterre et en France des moulins assez forts pour donner 72 0[illegible]0 en moyenne (et même 75 0[illegible]0) du jus contenu dans la canne; un bon moulin doit donc arriver à ces résultats.—Addition de 15 0[illegible]0 à 20 0[illegible]0 d'eau sur la bagasse, qui tombe sur une seconde porteuse et passe dans un second moulin.—On pourra ainsi obtenir au moins 80 0[illegible]0 du jus de la canne avec 15 0[illegible]0 d'eau.

Défécation *sans ébullition* dans des doubles-fonds. Décantation. Filtration sur noir animal. Pressage des écumes à la vapeur—Evaporation. (Filtration des sirops?) Cuite, (l'évaporation et la cuite dans le vide sont très économiques et donnent des produits supérieurs.) Puis turbinage avec ou sans clairçage *ad libitum*. En faisant tout ce travail à la vapeur, l'économie serait non seulement très sensible sur le combustible, (au tiers environ) mais l'économie de la main-d'œuvre serait un motif suffisant pour rejeter cette triste méthode du travail à l'équipage.

On devra brûler la bagasse comme combustible: c'est le meilleur moyen de l'utiliser; quant à l'idée de la faire manger aux animaux, elle est assez drôle, lorsque surtout on prétend avoir enlevé tout le sucre; de la sciure de bois ferait tout aussi bien mon affaire! (puisqu'il ne reste que du ligneux avec de l'eau.)

Avec ce système, ou du moins cet outillage, on pourra très facilement faire des deuxièmes produits en clarifiant les sirops d'égoût des premiers.

Le soufre, comme adjuvant de la chaux, séparé, ou à l'état de combinaison chimique, est encore ce qu'on a trouvé de mieux pour décolorer le sucre; mais souvent (surtout depuis quelques années) on emploie trop de soufre, le sucre a une jolie couleur sur le moment, mais prend avec le temps une vilaine nuance, (sale et tendant au vert.) Le sucre trop soufré ne se conserve pas bien, ce qui est d'accord avec tous les principes connus de chimie, puisque le sucre étant trop acide, il y a fermentation, formation du sucre glucosique et même d'alcool, ce qui fait qu'au bout de quelque temps, les boucauts sont plus légers; il n'en est pas de même avec un suc e qui sans être alcalin (le sucre de cannes doit être un peu acide, c'est le contraire du sucre tiré de la betterave) contient assez de chaux.

Pour finir, je conseille aux habitants de n'adhérer aux idées nouvelles que lorsque des expériences *en grand* auront été faites sous leurs yeux, et *même sous leur contrôle*. Les résultats obtenus seront publiés en entier et en détail de manière que personne n'en ignore. Jusque-là, rien ne doit être pris pour du comptant, et, même, je le dirai, à mon regret, aucune polémique ne peut s'engager sur ce sujet, puisque Messieurs les inventeurs se gardent de publier des chiffres: attendons que la lumière se fasse.

Je suis, Messieurs, votre serviteur,

DEFECATOR.

—On lit dans les *Tablettes des Deux-Charentes* du 1er janvier:

Hier et aujourd'hui a eu lieu, sur la rade des Trousses, l'embarquement sur le transport l'*Orne*, de 531 déportés, condamnés pour faits insurrectionnels de la Commune, et provenant des dépôts de Saint-Martin-de-Ré, du château d'Oléron et du fort des Saumonards.

L'*Orne* fera route très probablement demain, jeudi, pour Brest, où il complètera à 540 le convoi des condamnés qu'il doit porter en Nouvelle-Calédonie. Il prendra aussi dans ce dernier port 24 femmes condamnées à la déportation.

M. Henri de Rochefort-Luçay n'est pas du nombre des déportés embarqués sur l'*Orne*, mais le docteur Rastoul fait partie du convoi.

—On écrit de Naples au *Corriere di Milano*:

Après un mois de discussion, s'est terminé à Naples, le procès devant la cour militaire, contre le major garibaldien Diodato Costa. Le cour l'a jugé coupable de prévarication et d'infidélité avec faux de l'importance de 164,000 livres, et l'a condamné à dix ans de travaux forcés.

LOUISIANE.

La Louisiane [illegible] ... [illegible] ... Vermilionville, du [illegible] nous écrit [illegible]:

Nos voisins du Calcasieu, qui ont été pendant quelques années comme [illegible], sont aujourd'hui très heureux qu'on ait découvert une mine de soufre, et se réjouissent à l'idée des avantages que leur procurera l'achèvement du chemin de fer de la Nlle-Orléans, Mobile et Texas, qui doit passer dans le centre de leur paroisse, près de la ville du lac Charles.

Et peu d'entre nous, qui avons résidé, soit pendant des années ou pendant un certain temps si près de cette section prospère, ont une idée exacte de la grandeur des travaux exécutés dans la région boisée qui entoure le lac, la ville du lac Charles, la rivière Calcasieu et le lac.

Il y a 16 scieries à vapeur dans le voisinage immédiat. L'immense quantité de planches que produisent, chaque jour, ces scieries, sont enlevées tous les mois, par des schooners qui les transportent à Galveston. Un bateau à chaînes, le Philadelphia, a été construit dernièrement au lac Charles, et la besogne ne lui manquera pas.

En outre du Philadelphia, il y a cinq bateaux propulseurs constamment employés par le commerce des bois.

Un steamboat à deux roues a été récemment construit là par M. James Sanders pour le service des lacs, rivières et baies des paroisses Calcasieu et Cameron, et quand le chemin de fer sera achevé, les habitants de la Nouvelle-Orléans pourront venir faire des parties de plaisir dans ces parages.

Une si grande étendue d'eau exige qu'il y ait des chantiers de construction et de réparation pour les navires. MM. Thos. Hansen, Daniel Goos et W. B. Norris en ont chacun un dans la ville; sur le côté ouest de la ville, un italien, nommé Frank, en a un, et Mme Kegough en a un dans la scierie de M. Perkins.

Ces scieries, ces chantiers de construction et ces navires occupent un grand nombre de personnes dont beaucoup sont considérées comme population flottante, en sorte que le chiffre de la population de la paroisse Calcasieu est plus élevé que celui accusé par le recensement.

Favorisé par une bonne navigation et par une grande profondeur d'eau, le commerce des planches de cette région augmentera chaque année. Il y a maintenant environ 15 schooners faisant des voyages réguliers entre cette place et Galveston, et les planches sont meilleur marché là que sur aucune place que nous connaissions en Louisiane: $13 les mille pieds en bois jaune et $25 en bois de cypre.

Le lac Charles est une masse d'eau qui représente le corps humain, ayant environ trois milles de diamètre et une très grande profondeur. De là à la limite sud de la paroisse, il y a 15 milles en ligne directe, et, par la rivière Calcasieu, on ne compte que 26 milles.

Ce cours d'eau coule au milieu d'une vallée large d'un mille et demi et est sujet à déborder; mais il est contenu par des chaussées d'environ 20 pieds de hauteur qui servent de digue à cette prairie liquide qui ne déborde plus. La partie la moins profonde de l'eau est précisément l'endroit où le chenin de fer passera, et cependant il y a 28 pieds d'eau.

La partie la plus élevée du lac Calcasieu est la limite entre les paroisses Calcasieu et Cameron, cette dernière ayant été récemment formée par une partie de la première. Le lac Calcasieu a 15 milles de longueur sur 13 milles de largeur, et une profondeur moyenne de 10 pieds. A sa partie la plus élevée, les terres sont hautes, exemptes d'inondations et sont occupées par un petit nombre de fermiers.

LA NEUTRALITÉ DE L'AUTRICHE.

On lit dans le *Journal de Rome*:

"Les révélations de M. de Gramont font beaucoup de bruit.

"Nous croyons que M. de Gramont dit la vérité, et nous ajouterons même quelques circonstances dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude.

"Ainsi, il était convenu que l'Autriche entrerait en ligne quand la France aurait passé le Rhin.

"Le passage devait s'effectuer le 4 août, et c'est le 2 du même mois que le général Douai a été écrasé à Wissembourg.

"Le Rhin a été franchi, en effet, mais par les Français mais par les Allemands.

"C'est précisément ce qu'on avait oublié de prévoir.

"Tout avait été combiné en vue d'une victoire et rien en vue d'une défaite, qui était cependant possible, puisqu'elle a eu lieu.

"Aussi M. de Gramont se fait il une grande illusion s'il croit servir sa cause et défendre sa personne au moyen de ses révélations.

"Il est certain que l'Autriche n'a donné aucun concours à la France.

"Donc, la diplomatie à laquelle appartenait M. de Gramont a mal combiné ses démarches, et plus les dispositions de l'Autriche étaient bonnes, plus la diplomatie française a été mal habile.

"On veut évidemment faire croire que l'Autriche a reculé à cause de la révolution du 4 septembre.

"Mais à qui fera-t-on admettre que l'Autriche, qui reculait après Wissembourg, eût marché après Sedan?

"Il faudrait lui supposer une générosité qui n'est pas dans ses traditions, et un amour pour la dynastie napoléonienne qui y est encore moins.

"La politique impériale avait le culte des situations et des traités équivoques."

On lit dans l'*Italie*:

"Si M. de Gramont n'a pas réussi à justifier sa propre conduite, on admettant que ce fût là son but, il n'a pas réussi non plus à se venger de l'Autriche. Au fond, cette vengeance se réduirait à faire connaître à Berlin que le gouvernement de Vienne, au mois de juillet 1870, se montrait favorable à la France. Mais pourrait-on donner le nom de révélation à une pareille assertion? Qui ne se rappelle qu'avant la bataille de Gravelotte l'Autriche tenait en Bohême un corps d'observation assez respectable, et que la Prusse en avait également un en Silésie, ce qui prouve qu'à Berlin on devinait ou on suspectait les intentions de l'Autriche. Après Gravelotte, l'Autriche rappelait ses troupes de la frontière allemande, et la Prusse faisait passer en France son corps d'occupation de Silésie. En ce moment, tout soupçon avait donc disparu à Berlin, et la cour de Vienne était parfaitement fixée sur le rôle qu'elle devait garder dans la grande lutte."

ITALIE.

D'après une dépêche de Rome qui nous est communiquée par l'agence Havas, M. de Corcelles a dû partir aujourd'hui pour Versailles.

Le Pape a reçu hier les élèves des collèges étrangers, qui lui ont présenté une Adresse. Le Saint-Père leur a répondu par une allocution dans laquelle il les engage à pratiquer toutes les vertus.

La *Voce della verità* donne de nouveaux détails sur la réception que le Saint-Père a faite aux officiers de la garde palatine.

"Votre conduite, leur a-t-il dit, est bien différente de celle des habitants de Pentapolis, qui, peu avant la destruction de cette ville corrompue, dansaient et se réjouissaient étourdiment. Le feu du ciel étant tombé peu après sur cette ville la réduisit en cendres." Le Pape a ajouté: "Il semble aujourd'hui quelque chose de semblable; de très grands malheurs menacent le monde, l'Europe, l'Italie, Rome, et beaucoup d'adeptes se réjouissent et dansent sur ce terrain plein de dangers."

Le Pape a reçu ensuite les supérieurs généraux des ordres religieux. Répondant à leur Adresse, il a dit:

"C'est la troisième fois pendant ma vie que je vois supprimer les corporations religieuses, dans lesquelles l'Eglise trouve toujours un appui. Il entre dans les vues de Dieu que ces corporations subissent de temps en temps de pareilles vicissitudes. Peut-être Dieu croit-il opportun de purger de temps à autre cette cohorte choisie qui combat pour sa cause. C'est un secret de la Providence que je ne connais pas. Toutefois, je vous assure que, pour ma part, non-seulement j'ai lutté par la plume, mais encore j'ai fait tous mes efforts pour voir si, de quelque part, un ange viendrait à notre secours. Je n'oserais dire que je désire voir apparaître celui de Sennachérib, pour chasser tous ces gens-ci. Non, cela n'est pas dans ma pensée.

"Je voudrais que ce fût un ange qui convertît tous les cœurs. Réussirai-je? Je l'ignore, mais je crains que non. Il me semble que tous mes adversaires poursuivent le même but. Les uns voudraient me supprimer par la violence, les autres par la ruse.

"Que devons-nous faire? Nous sommes dans l'exil: nous devons nous présenter devant Dieu, avec les armes puissantes de la prière, afin d'obtenir, sinon tout ce que nous désirons, au moins un adoucissement à nos maux."

Le Pape a béni ensuite tous les ordres religieux du monde.

Le *Journal de Rome* annonce, sans toutefois l'affirmer, qu'après avoir eu une entrevue avec le cardinal Antonelli, M. de Corcelles ne veut plus accepter l'ambassade de Rome, et son départ pour Versailles est probablement motivé par ses hésitations, sinon par son refus.

UN DRAME.—On lit dans la *Revue de Saint-Pons*:

"Un drame déplorable a jeté la consternation dans une commune voisine de notre arrondissement.

"A Murat, une jeune fille de quatorze ans battait son jeune frère en présence de leur mère. Celle-ci, se tournant vers son fils, lui dit:

"—Te laisseras-tu ainsi malmener par ta sœur?

"Le frère, qui n'est âgé que de douze ans, excité par les paroles imprudentes de la mère, tire de son gilet un petit couteau et en porte un coup à la poitrine de sa sœur, qui tombe pour ne plus se relever. L'enterrement de la jeune fille a eu lieu la semaine dernière."

—L'année s'annonce mal pour les personnes superstitieuses. Son millésime est fatidique. Ceux qui croient à l'influence néfaste du chiffre treize, prédisent les plus effroyables cataclismes. Ils basent leur opinion, non garantie par l'Académie des sciences, sur ce rapprochement de dates:

Dix-huit cent soixante-TREIZE et dix-sept cent quatre-vingt-TREIZE

Un superstitieux, plus crédule que les autres et d'une imbécillité éprouvée, ajoutait en me signalant ce fait gros de menaces:

—Pensez un peu ce que nous serions devenus si le jour de l'An était tombé un treize!

LE JOUR DE L'AN A VERSAILLES.

[illegible] ... la République est arrivé [illegible] à neuf heures précises. A [illegible] heures, il s'est rendu, accompagné de [illegible] les ministres et de M. Barthélemy Saint Hilaire, chez le président de l'Assemblée Nationale. Un escadron de cavalerie accompagnait le cortége présidentiel. Un peloton de gendarmerie mobile faisait la haie dans la cour de la présidence.

"Le président de l'Assemblée, entouré des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires de la Chambre, a reçu M. Thiers. L'entrevue des deux présidents a duré quelques instants; elle a été empreinte d'une grande cordialité.

"M. Thiers est ensuite rentré à la présidence.

"A onze heures, M. le président Grévy, accompagné de tout le bureau de l'Assemblée, a rendu visite au Président de la république avec le même cérémonial. Les honneurs militaires lui ont été rendus sur son passage, comme au Président de la république; les tambours des postes battaient aux champs; les hommes présentaient les armes.

"Le président de l'Assemblée a été reçu sur le perron de la présidence par le colonel Lambert, qui l'a introduit auprès de M. Thiers. Aucun discours n'a été prononcé; il n'y a eu qu'un échange de cordiales politesses.

"Les réceptions ont commencé ensuite dans l'ordre indiqué par le *Journal officiel*. Les députés de toutes les nuances actuellement résidant à Paris ou à Versailles, s'étaient empressés de venir saluer M. Thiers. Le duc de Broglie est arrivé un des premiers.

"Le Président de la république se tenait dans le milieu du grand salon. Il avait à ses côtés le maréchal de Mac-Mahon (dont l'état-major restait dans le fond du salon, ainsi que celui du ministre de la guerre) tous les ministres et M. Barthélemy Saint-Hilaire. L'amiral Pothuau, encore malade, est le seul membre du cabinet qui n'assistait pas aux réceptions. Il était remplacé par le secrétaire général du ministère de la marine. Chaque ministre a présenté au Président de la république les administrations ou les corps ressortant de son département.

"Les députations qui se présentaient chez le Président montaient par l'escalier de gauche, traversaient le grand salon, saluaient M. Thiers au passage et défilaient devant lui pour ressortir par l'escalier de droite. M. Thiers serrait la main des personnes de sa connaissance et échangeait avec elles quelques paroles.

"Seul, le corps diplomatique, introduit par M. Feuillet de Conches, est resté quelques minutes dans le salon. Il était au grand complet; on remarquait parmi les membres l'ambassade japonaise et l'ambassade birmane. Les membres de cette dernière portaient le costume national entièrement blanc. Le Président de la république a causé avec les membres du corps diplomatique, allant de l'un à l'autre, pendant que ceux-ci échangeaient avec les ministres des paroles de politesse.

"Les réceptions ont ensuite continué, elles étaient terminées à deux heures.

"Une grande simplicité a présidé à toutes les réceptions; il n'y avait aucun apparat. Les membres des administrations étaient en frac, les militaires et les marins en grand costume.

"Le Président de la république portait un habit noir boutonné, qui laissait entrevoir le grand-cordon de la Légion-d'Honneur et le collier de la Toison d'Or. Il portait également la plaque du grand-officier, et à la boutonnière une brochette de nombreuses décorations; chacun a pu se convaincre de son état de parfaite santé. M. Thiers paraissait tout heureux des nombreux témoignages de sympathie dont il était l'objet. On raconte que, recevant une députation du clergé de l'église réformée, qui lui parlait de Dieu, M. Thiers a dit: Oh oui! le fardeau est bien lourd pour mes vieilles épaules, mais si Dieu nous aide.... L'émotion a interrompu sa phrase, mais il l'a terminée par un geste qui semblait indiquer toute sa confiance dans l'avenir de la France."

On lit encore dans la même correspondance, sous la date du 2 janvier:

"M. Thiers a échangé hier des paroles cordiales avec les principaux membres du corps diplomatique: MM. S. de Olozaga, le comte d'Arnim, le comte Apponyi, lord Lyons et M. Nigra. Tous les députés présents à Paris, sans distinction de nuances, sont venus saluer M. Thiers aux réceptions de Versailles ou à la soirée de l'Elysée."

M. THIERS ET LA COMMISSION DES TRENTE.—Nous lisons dans la *Patrie*:

Pendant que tous les journaux prêchent la conciliation et que les feuilles officieuses s'efforcent de nous assurer que cette conciliation si désirée est faite ou sur le point de l'être, les faits viennent peu à peu démontrer qu'il n'en est rien. C'est ainsi que tout dernièrement un des membres les plus influents de la commission, interrogé sur la situation par un ami intime, lui disait à peu près textuellement:

—Il n'a été rien fait à l'Elysée et il ne se fera rien. Un rapprochement réel est impossible. La commission est résolue à ne rien céder sur la question de la responsabilité ministérielle, et M. Thiers n'entend faire aucune concession.

—Mais, dit l'interlocuteur, vous voulez donc le renversement de M. Thiers?

—Dieu nous en garde! Par qui le remplacerions-nous? Ce que nous voulons, c'est que M. Thiers entre franchement dans le courant conservateur et le dirige. Nous le suivrons avec empressement.

—Mais M. le président, à votre sens, n'est donc pas dans le courant conservateur?

—Lui! il est dans le courant révolutionnaire, qui l'entraîne, quand il croit le diriger.

Nous garantissons l'authenticité de cette conversation à peu près textuelle.

Nous ajouterons que M. Thiers ne veut pas qu'on désespère d'un accommodement. Il estime qu'on regarde trop vite toute transaction comme impossible, et M. Barthélemy Saint-Hilaire a reçu la mission de parler dans ce sens à tous les amis de la présidence.

LE DRAME DE NANCY.—On écrit de Nancy, 31 décembre, à l'*Avenir national*:

"J'ai à vous signaler un fait grave qui s'est passé hier soir, à huit heures, dans une de nos rues les plus fréquentées de Nancy.

"Un de nos plus respectables concitoyens, M. Armand, ancien maître de forges, demeurant rue de la Pépinière, a été, à quelques pas de son domicile, si gravement blessé à coups de sabre sur la tête, par deux sous-officiers prussiens, qu'il est dans un état désespéré.

"Ces malheureux sexagénaire circulait tranquillement sur le trottoir de la rue d'Amerval, à côté de la personne dont je tiens ces détails, lorsqu'en passant à proximité de ces militaires, arrêtés sur la chaussée auprès d'une femme de mauvaise vie qui venait d'être sévèrement apostrophée par des passants indignés, il a été violemment repoussé contre un mur.

"A peine avait-il cherché à repousser légèrement avec sa canne cette agression inattendue, qu'il a été frappé à coups de sabre par ces deux adversaires, lesquels n'ont eu aussitôt rien de plus pressé que de se sauver. Transporté chez lui par des personnes du voisinage, M. Armand a reçu les soins que nécessitait son état; mais on désespère de le sauver, en raison de son âge et la gravité de ses blessures: il a le crâne ouvert.

LES CHUTES DE M. THIERS.—On lit dans le *Figaro*:

En dehors des inondés, on a beaucoup causé aussi, cette semaine, dans les salons de Paris, de la chute de M. Thiers sur le perron de l'ambassade d'Angleterre, chute qui faisait dire à lord Lyons: "M. Thiers s'appuie plus que jamais maintenant à la perfide Albion!....

Ce n'est pas la première fois que le président de la république est mis à mal par un escalier au sortir d'une réception officielle.

Au jour de l'an 1841, sortant de chez Louis-Philippe, il fit, au palais des Tuileries, une chute analogue à celle de l'autre soir, et voici comment la presse d'alors racontait l'accident:

"Après la réception royale, M. Thiers descendait l'escalier des Tuileries quand un valet de pied très grand heurta de genou Napoléon en lunettes, qui ne lui venait pas plus haut. M. Thiers perdit l'équilibre et rebondit [illegible] son petit ventre.

"Relevé, il apostropha cet [illegible] valet dans les termes les plus amers; il l'appelle *Palmerston*, *Napier*, *Gwiness Acril*, et ne le laisse que chargé de malédictions et de menaces.

"Mme Dosne jura que c'était un guet-apens de camarilla.

"—Ce valet est payé! s'écria-t-elle.

"—Oui, madame, douze cents francs par an, lui répondit-on."

Ce récit fit le tour des journaux d'alors. Que M. Thiers le compare à celui qui court aujourd'hui de son accident chez lord Lyons, et il verra que le style de la presse s'est singulièrement amélioré à son égard. Après cela, il n'y a maintenant que deux qui tombent, qui soient populaires en France!

—M. Pierre d'Arc raconte avec beaucoup de verve dans la *Tradition nationale* quelques souvenirs de la funeste campagne de 1870. Voici comment une ambulance retenue prisonnière par les Prussiens à Gravelotte, parvint à se procurer des vivres frais:

Un soir, à l'heure du dîner de l'état-major du général Steinmetz, pendant que la musique jouait des airs de saltimbanques en goguette, et que l'enseigne en tête de l'auberge y mêlait ses notes d'accompagnement, on vit passer, à travers les rangs des auditeurs béats, un brancard porté pieusement par nos infirmiers. Le malade, mortellement blessé, couché sous de chaudes couvertures, tenait ses pieds enveloppés dans une molle étoffe, et sa tête endolorie cachée dans une coiffure de laine. En avant et en arrière du brancard marchaient d'autres infirmiers; ils étaient pensifs et presque recueillis. Les soldats prussiens saluèrent ce malheureux à son passage, les cuivres et les fifres eurent pour lui des larmes dans la voix, les sentinelles lui présentèrent les armes et des officiers inclinèrent leur raideur devant lui.

Or, ce malheureux, ce malade, ce blessé n'était autre qu'un mouton champenois, élevé en Lorraine, qu'une bonne vieille de Gravelotte nous avait vendu. On l'avait égorgé à la sourdine et dépouillé en cachette derrière un amas de fagots, au haut d'un grenier. Et comme, de la maison de la vieille à notre camp, il fallait traverser le village dans sa longueur, on avait donné à cet animal la marque d'un blessé, ce qui lui valut les honneurs de l'ennemi.

Nous trompâmes ainsi nos Prussiens fournisseurs jusqu'à trois fois. Le dernier transport de vivres en contrebande se composait d'une moitié de porc frais; il eut le privilége d'un salut princier. Frédéric-Charles s'écarta sur son cheval du milieu de la chaussée pour lui faire passage, son état-major fit de même.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE............Directeur.
[illegible] 24 Janvier 1873, [illegible]
LA DAME BLANCHE, [illegible]
LA DAME DE [illegible] à 8 heures.
Les portes s'ouvriront à six heures, on commencera à 7 heures. 21 janv—[illegible]

Concerts Rubinstein

RUBINSTEIN ET WIENIAWSKI.
THÉATRE DE L'OPÉRA.
Commençant lundi, 27 Janvier 1873.
MM. GRAU & CHIZZOLA ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'ils [illegible]
ANTON RUBINSTEIN,
LE PREMIER DES PIANISTES ACTUELS
Il se fera entendre, pour la première et dernière fois dans cette ville, avec des artistes distingués [illegible]
HENRI WIENIAWSKI,
Célèbre dans le monde entier et considéré en Europe comme le seul rival de Paganini.
MISS LOUISE LIEBHART,
la célèbre soprano.
MLLE LOUISE ORMENY,
La célèbre contralto.
Accompagnateur, Mons. L. REMBIELINSKI.
La vente des places commencera le JEUDI, 23 janvier, à la salle de l'Opéra et au magasin de musique de Grunewald.
—PRIX.—
[illegible]
N. B.—Les abonnés qui désirent garder leurs places pour chacun de ces Concerts de Rubinstein sont priés d'en donner avis au bureau avant la vente régulière des places.
Les places des Concerts Rubinstein sont aux [illegible]. 21 janv.

Théâtre St-Charles.

Propriétaire..........................M. DE BAR
Bénéfice de M. et de Mme HORACE LINGARD.
Vendredi soir, 24 janvier.
NAVAL ENGAGEMENTS, Comédie.
[illegible]
SAMEDI, dernière Matinée des LINGARD.—
LUNDI, M. John Collins, célèbre comédien et chanteur irlandais.
[illegible]

Théâtre des Variétés.

Seul locataire.............Lawrence Barrett
ENGAGEMENT DE
CHARLOTTE CUSHMAN.
TOUS LES SOIRS, et SAMEDI, à midi:
GUY MANNERING.
Lecture de Terry.
Mlle Cushman dans le rôle de
MEG MERRILIES
LUNDI, 27 janvier:
MACBETH.
Mlle Cushman remplira le rôle de Lady Macbeth.
A l'étude—HENRY VIII.

Académie de Musique.

DAVID BIDWELL....Propriétaire et Directeur
J. KITTREDGE..............................Trésorier
Seconde semaine du brillant engagement de l'incomparable Reine des Actrices burlesques,
MISS LYDIA THOMPSON,
Qui est universellement réputée dans sa spécialité indépendante,
Secondée
DE SA COMPAGNIE MAMMOTH,
L'organisation la plus complète qui soit au Monde.
Mercredi soir, 22 janvier 1873,
Et jusqu'à nouvel ordre,
[illegible]
ROBIN HOOD;
—OR—
THE MAID THAT WAS ARCH,
—And—
THE YOUTH THAT WAS ARCHER,
Avec toutes les merveilleuses spécialités qui distinguent cette Troupe.
Vendredi soir, 24 Janvier.
Second Bénéfice de MLLE LYDIA THOMPSON.
Samedi—MATINÉE—Prix habituels.
Lundi, 27 janv—ALADDIN.
Vendredi, 31 janv—BARBE BLEUE.
Samedi—LURLINE.
PAS D'AUGMENTATION DE PRIX.
On peut retenir des siéges six jours d'avance.
[illegible]

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 29 de rue St-Charles.
Est ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur le [illegible] [illegible]

Café Bismarck,

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.
Donné tous les soirs à sept heures, par la Troupe Parisienne, sous l'habile direction de Mlle [illegible], premières chanteuses des cafés chantants de Paris.
[illegible] 21 janv—[illegible]

MME WENGER a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, que s'étant assuré les services des artistes distingués dont les noms suivent, il donnera des CONCERTS TOUS LES SOIRS, à son salon, No 11 de la rue Bourbon.
MLLE [illegible]
MME BENOIT,
MME SUZANNE,
MME FELISSIER.
Les concerts commenceront samedi soir et dureront tout l'hiver.
[illegible]

MADAME ALABAU,

91 CONTI CONTI 91
Champion Costume Store of America.

Vient de recevoir 3,000 Costumes et Dominos brodés en lamé pour danses et mascarades, tels que:
Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, [illegible]
[illegible]
91 [illegible] Conti 91
[illegible]

BUREAUX DE LA
Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,
AU No 61 DE LA RUE DU CAMP.
Nouvelle-Orléans, janvier 1873.
Capital payé.....................$500,000.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1872:		
Sur risques d'incendie	$[illegible],177 19	
Sur les risques de mer	55,861 36	
Sur les risques de rivières	41,889 81	—$[illegible],[illegible] 36
Plus — les risques non expirés de 1871		46,[illegible] 00—$[illegible],[illegible] 36
Moins—les risques non expirés de 1872		$[illegible],[illegible] 00
Primes remboursées	2,731 36	54,[illegible] 36
Montant net des primes		$[illegible]
Pertes, etc., payées dans la même période:		
Risques d'incendie	$[illegible],[illegible] 77	
Risques de mer	28,[illegible] 56	
Risques de rivières	12,[illegible] 67—79,[illegible] 00	
Plus, pertes faites [illegible]	[illegible]	
[illegible]	4,[illegible] 38	
Frais généraux et dépenses	[illegible]	
Intérêts sur le capital	[illegible]	
Moins l'escompte et l'intérêt	[illegible]	
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est, d'après les taux du marché, comme suit:

Bons de chemins de fer de la ville, bons de la ville, de l'Odd Fellows' Hall, et des Turners' Association	$[illegible]
Actions de Banques, de la Cie de Gaz et des Cies d'Assurance	102,[illegible] 72
Prêts garantis	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip d'autres Cies d'assurance	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	26,[illegible] 94
En caisse	74,[illegible] 14
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 janvier A. D. 1873.
ANDREW HERO, Jr.,
Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 17 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de [illegible] pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873;

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
B. Bisoeo,	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. B. Seymour,
Richard Flower,	J. Weis,
B. W. Taylor,	J. C. Morris,
J. I. Day,	G. M. Pagty,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Abens,	H. R. Whitfield,
L. H. Joseph,	R. T. Torian,
Scott McGehee,	Isaac L. Hero.

DIVERS.

[illegible] la Compagnie [illegible] ... [illegible]
G. [illegible]
[illegible]
P. MERRIDA, Secrétaire.

[illegible] ... à l'Assemblée de la Société ... [illegible]
T. L. DELERY, Caissier.

Association de l'Hôtel St-Louis.—Les propriétaires [illegible] sont priés [illegible] PREMIER JOUR DE FEVRIER, dans le bureau de l'Association, entre dix et douze heures.
M. DARBENNEAUX, [illegible]

[illegible]
P. THEMA, Jr., Secrétaire.

New-Orleans National Banking Association.
[illegible]

Charles Cavaroc,	C. De Buyter,
[illegible]	[illegible]
F. S. White,	John Boselt.

CHARLES CAVAROC, [illegible] Président.
HENRY BLACHE, Caissier.

[illegible] ... [illegible]
F. THOMAS, Jr.

Bureau de la Compagnie du City Railroad [illegible]

P. [illegible]	JOHN G. [illegible]
J. T. [illegible]	SAMUEL SMITH,
H. [illegible]	[illegible]
M. GALLY,	[illegible]
JAMES [illegible]	[illegible]
E. O'BRIEN,	FREDERICK WINTZ,

Et, à une Assemblée du Board des directeurs tenue le 13 janvier 1873, M. FREDERICK WINTZ a été unanimement réélu Président, et M. G. C. LEWIS, secrétaire.
G. C. LEWIS, Secrétaire.

[illegible] ... [illegible]

Geo. Jonas,	J. H. [illegible]
J. M. Allen,	L. L. [illegible]
J. B. Preston,	[illegible]

M. GEO. JONAS a été réélu Président, et [illegible]
CH. JUMONVILLE, Caissier.

AVIS.—A une élection qui a eu lieu le 2 décembre dernier, les personnes [illegible] ... [illegible]

Chs. Giraud,	Ch. De Buyter,
W. Agar,	[illegible]
Jules Pinney,	[illegible]
J. Ricard,	[illegible]
John Bonelli,	J. Lovera.

Et, à une réunion [illegible] tenue AUJOURD'HUI, M. G. Cavé a été réélu Président.
E. MARAUX, [illegible]

BANQUE NATIONALE MUTUELLE.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1872.
Aujourd'hui, à la réunion des directeurs de cette Banque, un dividende [illegible] ... payable le 15 janvier prochain.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.

P. Menard,	Jos. T. Hardie,
Jno. D. Coley,	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Albert Baldwin,	Paul Fourchy,

[illegible]
LOUIS SCHNEIDER, [illegible]

New Orleans National Banking Association.—[illegible] ... [illegible]
HENRY BLACHE, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans [illegible] ... [illegible]
CHS. L. C. DUPUY, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Crescent [illegible] ... [illegible]

Robert Gunman,	[illegible]
Daniel Hyman,	[illegible]
Irvin & Smith,	[illegible]
A. Bogoushe, Mr.	[illegible]
A. Liberman,	[illegible]
A. Schwab,	[illegible]
Annette Wiseman,	[illegible]
H. B. Webster,	[illegible]

Nlle-Orléans, 31 décembre 1872.
Nous, soussignés, certifions que ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie et date de trente ans.
(Signé) THOS. A. ADAMS, Président.
(Signé) WM. H. RICE, Sec. pro tem.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 décembre 1872.
ANDREW HERO, Notaire public.

Avis aux Expéditeurs.—Compagnie du Chemin de fer de Jackson et Great Northern.—Bureau de l'Ingénieur [illegible] Nouvelle-Orléans, Lac, 31 décembre 1872.—Les colis dont les marques ne seront pas bien claires et bien lisibles, ne seront pas reçus [illegible] ... [illegible] Le fret pour Memphis, St. Louis, Louisville, Nashville et pour les endroits plus éloignés, sera reçu qu'avec un ordre de J. G. Mercy, agent contracteur du fret, bureaux, bâtisse Odd Fellows, rue du Camp.
E. A. BURKE, Agent du Fret.

ATTENTION!
Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. [illegible] rue Royale, cette ville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, des maisons de Paris, Gellé, Piver, Lubin, Pinaud, Legrand, Pierre, etc., etc.
—Aussi—
Pâtes, Pommades, Articles de Toilette, [illegible] ... [illegible]
GROS ET DÉTAIL.

COLD CREAM
RACINE CALIFORNIENNE.

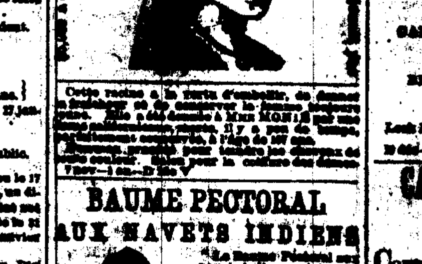

que le COLD CREAM racine [illegible] ... [illegible] à Mme MONIÉ [illegible] ... [illegible]

BAUME PECTORAL
AUX NAVETS INDIENS

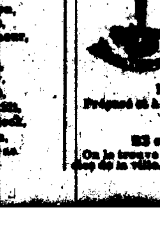

Le Baume Pectoral aux Navets Indiens guérit [illegible] ... [illegible]
Prix du flacon: $1.
Préparé et à vendre par
L. LAFLAGE, Pharmacien
[illegible] rue des Champs-Elysées.
On le trouve aussi dans les principales pharmacies de la ville.

DIVERS.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par [illegible] le 3 mars 1865.
SUCCURSALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS:
No 183 Rue du Canal,
[illegible]
[illegible]
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
[illegible]
[illegible]

Manufacture de Corsets et de Malakoffs.

MME BOUMARD, 179, rue du Canal, informe les dames, et le public qu'elle est de retour de son voyage de France [illegible] ... [illegible] Mme BOUMARD a un assortiment de corsets, de Malakoffs, de Tournures, de Lingerie, de Bonneterie et d'articles de fantaisie; elle est en mesure d'exécuter promptement et à des conditions très raisonnables, [illegible] ... Corsets et pour Malakoffs, qu'on voudra bien lui confier.

H. BIER,
STOCK BROKER.
No. 38 Carondelet street, [illegible]
[illegible]

JULIUS LOEFFLER,
48..................RUE ROYALE.................48

Poseur et Marchand d'Installations de Gaz. Un assortiment de lustres et autres [illegible], de globes, etc.
Il se charge de réparer et [illegible] les installations de toute espèce.

GRAND DÉPOT DE LA
BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
Chez MM.
QUEYROUZE & BOIS
[illegible] rue Bienville et Vieille-Levée
LAURENT LAGARRIGUE,
Agent.

COBB, DOLHONDE & CO.,
COIN WALNUT ET THIRD,
St. Louis, Mo.
COBB, DOLHONDE & CO.,
Au No. 30 de la rue des Magasins,
Nlle-Orléans, La.
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

Provisions, Farine, Whiskey, Café, Sucre, Tabac [illegible], Coton, Laine, Peaux.
[illegible] ... [illegible]

J. LAVIZZO,
Bijoutier, Horloger et Orfèvre.
[illegible] ... BIJOUTERIE, [illegible] ... MONTRES, BAGUES, PARURES, ORFÈVRERIE, etc. [illegible]

Absinthe de Bordeaux, etc.
A vendre, en débarquement, [illegible]:
[illegible]
50 barriques VIN ROUGE "[illegible]"
[illegible] MARIETTA,
25 barriques VIN BLANC "Graves"
[illegible] VIN ROUGE "[illegible]"
[illegible]
25 caisses CHAMPAGNE [illegible]
QUEYROUZE & BOIS,
[illegible]

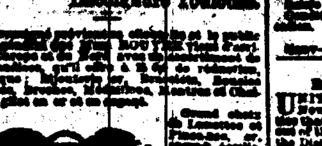

Rue de Chartres, 136,
Enseigne Toulouse.

Le soussigné prévient ses clients et le public en général, [illegible] ... [illegible]

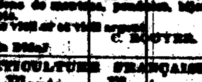

Grand choix de Lunettes et Pince-nez [illegible] ... [illegible]
C. ROUTET.

HORTICULTURE FRANÇAISE.
Plants, Plants.
[illegible] ... [illegible]
ANDREW HERO, [illegible]

Grand Déballage de Beaux Meubles
Au coin des rues Dauphine et Quartier.

Meubles pour chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc. [illegible] ... [illegible] ...
D. F. DEAN, au coin des rues Dauphine et Quartier.
[illegible]
AUX PLANTEURS. AUX JARDINIERS.

BLOOD FERTILIZING WORKS
—OF—
JOHN DOLHONDE.

Cette manufacture d'engrais, [illegible] ... [illegible]
CHAS. DE [illegible], Agent.
[illegible] Rock Box [illegible], P. O.

Le MICROSCOPE UNIVERSEL, [illegible] ... [illegible]
E. L. STAPLES & CO.,
Alma, Michigan.

Changement de Local.

W. A. KOWALSKI, marchand d'Huile [illegible] ... [illegible]
Au No. [illegible] de la rue Tchoupitoulas, (Entre les rues [illegible] et Girod.)

T. MAC CARTHY,
IMPORTATEUR ET MARCHAND DE
Cigares de la Havane,
CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES.
A l'angle des rues
BIENVILLE ET VIEILLE-LEVÉE,
Nouvelle-Orléans.
Lock Box No. [illegible] du Bureau de Poste.

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.

Consommations à 10 cents le verre.—[illegible]

RICHARD FROTSCHER,
MARCHAND DE GRAINES
[illegible]
Vend les célèbres Graines pour Jardinage, de BUIST, qui sont les plus estimées dans les marchés du Sud.

WILLIAMS, RUPERTI & Co.,
130........Rue de la Commune.........130
Tirent sur les principales villes d'Allemagne, sur l'Angleterre, l'Irlande, la France, la Belgique, la Hollande, l'Espagne, l'Autriche, la Norwège, le Danemark, la Suède, la Russie, Alger (en Afrique), Beyrouth (Syrie), Smyrne (Asie), Mexico, New-York et San Francisco.

ALBIN ROCHEREAU. PIERRE CHARITES.
WILLIAM T. KING. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.

[illegible] NEW YORK. 30 & 32 [illegible] NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

—ET—

IMPORTATEURS,

Nos. 30 ET 32, RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
J. S CLERC & CO.—BORDEAUX: Grande Vins CHATEAU PAPE CLÉMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grande Vins Rouges de Médoc et Château Vigneau.

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
[illegible]
LA BORDE FRÈRES
CASTILLON 1818
[illegible] La Rochelle.

GENIÈVRE.
Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.
[illegible]—VAN DEN BERG & CO.
[illegible] PAUL EMILE THOMAS & B. REIG.
[illegible] Conserves, etc., etc.

VENTES JUDICIAIRES.

H. MENOCHERRO vs BASTIAN FRERES.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No. [illegible] ... [illegible]
W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Louis Bailas vs. John Baker Howard.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. [illegible] ... [illegible]
W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Carl Wolff vs. Manuel Moreno.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, [illegible] ... [illegible]
W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Breton et Charles E. Fabre vs. [illegible]

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, [illegible] ... [illegible]
S. B. PACKARD, United States Marshal.

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
toutes sortes de produits de l'Ouest.
Aux Magasins bâtis.
Coin Vieille Levée et Bienville
Nlle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu, que ce [illegible] ... [illegible] par-devant moi, MARCEL T. DUCROS, notaire public [illegible] ... M. CHARLES ROMAN, président de la Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE, [illegible] ... [illegible]

ARTICLE SEPT.
[illegible] ... [illegible]

ARTICLE HUIT.
[illegible] ... [illegible]

ARTICLE NEUF.
[illegible] ... [illegible]

CHARLES ROMAN, Président.
J. W. [illegible] WM. [illegible]
M. T. DUCROS, Notaire public.
[illegible]
M. T. DUCROS, Notaire Public.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS.

700 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Par LOUIS STERN & BROS.—M. Stern, Encanteur.—VENDREDI, 24 janvier 1873, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No [illegible] de la rue [illegible], il sera vendu—
700 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
Pouvant en bel assortiment qui convient aux acheteurs de la ville et à ceux de la campagne.
Conditions—à la vente. 21 janv

PAR PLACIDE J. SPEAR

Groceries de choix pour familles, Vins, Liqueurs, Installations de magasin, etc.
PAR PLACIDE J. SPEAR, [illegible]—SAMEDI, [illegible] ... [illegible]
Conditions—Comptant.

Vente péremptoire

D'une jolie petite Maison, No 132, rue Robertson, entre Dumaine et Ste-Anne, près du marché Tremé.

PAR PLACIDE J. SPEAR, [illegible] ... [illegible]

PAR E. E. MONTGOMERY.

GROCERIES, GROCERIES.
[illegible]
PAR E. M. & E. J. MONTGOMERY—[illegible] ... [illegible]
Conditions—Comptant, en Bons des Etats-Unis. 21 janv

PAR ALBERT PAUL.

Meubles, Pianos, &c.—A l'encan.
PAR ALBERT PAUL & CO., [illegible] ... LUNDI, MERCREDI et VENDREDI [illegible] ...
N. B.—Ventes au dehors, [illegible]

Vente des Revenus des Marchés.
DÉPARTEMENT DU COMMERCE,
Nlle-Orléans, 22 Janvier 1873.

Il sera vendu, au comptant, à l'enchère publique, LUNDI, [illegible] ... [illegible]
E. M. TURNBULL,
Administrateur du Commerce.

HORTICULTURE FRANÇAISE.
ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.
[illegible]
E. PELLERIN a l'honneur d'annoncer [illegible] ... [illegible]

Mme BONGRO, au No. [illegible] de la rue St. Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine [illegible] ... [illegible]

Compagnie d'Assurance
LA SALAMANDRE.
Bureau No. 25 rue Royale.
SECOND ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'état de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872		$ 45,[illegible] 35
A ajouter:		
Primes sur risques non expirés de 1871		4,[illegible] 78
		$ [illegible]
En moins:		
Primes non expirées	$ 2,[illegible]	
Primes remboursées	1,[illegible]	
		[illegible]
Montant net des primes reçues		$ 41,[illegible]
Pertes éprouvées pendant l'année	$ [illegible]	
[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	
		[illegible]
Taxes, Licences, Rente générale et Compagnie des Assureurs, moins les intérêts		[illegible]
Net profit		$ [illegible]
ACTIF:		
Billets d'actions	$[illegible]	
Primes en voie de collection	[illegible]	
Prêts et billets sur garantie	[illegible]	
Mobilier, installations, etc.	[illegible]	
Montant placé en diverses actions	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
	$[illegible]	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Affirmé sous serment et signé pardevant moi, ce treizième jour de janvier 1873.
M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir du lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quatre pour cent sur le capital payé, Quinze pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront payables en crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS. —

Chs. Roman,	Felix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte,
T. Betty-Blanchard, Jr,	Emile Dupré,
[illegible]	Clément Mialaudes,
François Gauthier,	B. de Fériet,
Felix Limet,	F. A. Gonzales
Jules Aldigé,	Louis Mathé.
W. J. Behan,	L. W. Monroe,
A. D. Valois,	H. Pena.

A une réunion des Directeurs tenue le [illegible] courant, monsieur Chs. Roman a été réélu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

"Robinet" Articles de fantaisie, Habans, Corsets, &c.
—Egalement—
Installations, Comptoirs, Bibliothèques, &c.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO. A. Levy, Encanteur—SAMEDI, 25 janvier, à [illegible] ... [illegible]
[illegible]
Conditions à la vente. 21janv

Vente de Syndic.

Costumes de fantaisie, Draps noirs et de couleur, Etoffes à gilets de fantaisie, Bonnets d'Italie, Gants, Linge, Lingerie, Etoffes de tailleurs, Vitrines, Comptoirs, Coffre-fort et Miroir.

Dans l'affaire ARNOLD WEBER, en faillite.—No [illegible]—
Cour de District des Etats-Unis d'Amérique pour le district de la Louisiane.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., A. Levy, [illegible] ... [illegible]
Conditions à la vente.

PAR E. HOUGH & CO.

Vente sans Réserve.

[illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins et [illegible]
PAR E. HOUGH & CO.—[illegible] ... [illegible]
Convenables pour le détail de la ville.
Conditions à la vente. 21 janv

PAR C. VALETON

Tabac! Tabac! Tabac!
[illegible]
PAR C. VALETON, [illegible]—SAMEDI, [illegible] ... [illegible]
24 janv

PAR EUGENE TOURNÉ

Vente par ordre des Curateurs.
PAR EUGENE TOURNÉ, Encanteur.—SAMEDI, [illegible] ... [illegible]

Vin Rouge. Vin Blanc.
COGNAC, GENIÈVRE DE HOLLANDE, ABSINTHE, SARDINES, Etc.
PAR EUGENE TOURNÉ, Encanteur.—[illegible] ... [illegible]
No 41 rue Vieille-Levée, il sera vendu:
VIN ROUGE,
[illegible]
GENIÈVRE,
ABSINTHE,
SARDINES,
BOUCHONS, etc.
[illegible]

PAR S. GUIMAULT.

[illegible]
PAR S. GUIMAULT, [illegible] ... [illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Meubles. Meubles.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, [illegible] ... [illegible]
Succession de veuve Agnes Fernandez.
[illegible] ... [illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee,
[illegible]
APPARTENANT à MM. WOODS, TEATMAN & CO.—[illegible] ... [illegible]
E. F. LAVILLEBEUVRE, [illegible]

Compagnie d'Assurance [illegible].—AVIS.—[illegible] ... [illegible]

Noms	Années
Bodin, Jos.	[illegible]
Cohen,	[illegible]
Crozat & Bard	[illegible]
Carrère J. P.	[illegible]
Christ Louis	[illegible]
Delmortie, A.	[illegible]
Darroch, Danl.	[illegible]
D'Hémécourt, Mme L. C.	[illegible]
Dauve, J.	[illegible]
Grevenig, T. J.	[illegible]
Hall, Young & Co.	[illegible]
Harvey, J. B.	[illegible]
Jalbert, L. N.	[illegible]
Jalbert, L. N.	[illegible]
Jaroslawski, J.	[illegible]
Leeve & McCall, en liquidation	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Toutes les personnes qui ont eu des polices [illegible] ... [illegible]
[illegible], Commissaire.

[illegible]
—DE LA—
Banque Nationale de l'Etat.
(SYSTÈME MUTUEL.)
ÉTAT A LA CLOTURE DES AFFAIRES, LE 31 Décembre 1872.

ACTIF.

[illegible]	[illegible]

PASSIF.

[illegible]	[illegible]

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

DIVIDENDE DÉCLARÉ.
Aujourd'hui, [illegible] pour cent, pour trois mois.
[illegible]
SAML. H. KENNEDY, président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

The Peoples' Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
[illegible]
[illegible]

R. M. Davis,	[illegible]
[illegible]	[illegible]